

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA25_08

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3,

Vu l'article L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF) plaçant le service de l'aide sociale à l'enfance sous l'autorité du président du conseil départemental,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2025 relatif à l'organisation des services départementaux,

Sur proposition de M. le directeur général des services,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Les dispositions de l'arrêté n° DGAR_DAJA24_11 du 24 mai 2024 nommant les inspecteurs enfance sont abrogées.

Article 2 – Du 1^{er} au 13 avril 2025, sont nommés inspecteurs enfance et chargés de l'exercice des missions confiées au président du conseil départemental par les articles L. 221-2, L. 221-2-4, L. 221-4, L. 222-4-2, L. 226-3, L. 226-4, L. 227-1 et R. 221-15-4 du code de l'action sociale et des familles, les chefs de service suivants :

- **Mme Cécile LE PARC**, inspecteur enfance – Groupement 1,
- **Mme Virginie POSTEC**, inspecteur enfance – Groupement 2,
- **M. Julien LE LOHER**, inspecteur enfance – Groupement 3,
- **Mme Anne-Marie MONOT**, inspecteur enfance – Groupement 4,
- **Mme Vanina LEFEBVRE**, inspecteur enfance – Groupement 5,
- **M. Emmanuel VERQUIN**, inspecteur enfance – Groupement 6,
- **Mme Béatrice MAUDET**, inspecteur enfance – Groupement « *mineurs non accompagnés* » (MNA).

Article 3 – À compter du 14 avril 2025, sont nommés inspecteurs enfance et chargés de l'exercice des missions confiées au président du conseil départemental par les articles L. 221-2, L. 221-2-4, L. 221-4, L. 222-4-2, L. 226-3, L. 226-4, L. 227-1 et R. 221-15-4 du code de l'action sociale et des familles, les chefs de service suivants :

- **Mme Cécile LE PARC**, inspecteur enfance – Groupement 1,
- **Mme Virginie POSTEC**, inspecteur enfance – Groupement 2,
- **M. Julien LE LOHER**, inspecteur enfance – Groupement 3,
- **Mme Anne-Marie MONOT**, inspecteur enfance – Groupement 4,
- **Mme Chanbopha LY**, inspecteur enfance – Groupement 5,
- **M. Emmanuel VERQUIN**, inspecteur enfance – Groupement 6,
- **Mme Béatrice MAUDET**, inspecteur enfance – Groupement « *mineurs non accompagnés* » (MNA).

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 056-225600014-20250328-DGAR_DAJA25_08-AR

Article 4 – M. le directeur général des services et Mme la directrice générale des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Publié en ligne le 31/03/2025

Vannes, le 28 mars 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT